

Paris le 4 avril 2017

**Août 2013**



**Avril 2017**

Alors que 70 délégations sont réunies à Bruxelles sur l'avenir de la Syrie, en toute impunité, Bachar Al Assad continue de gazer les Syriens sans réaction de la communauté internationale

Les avions de guerre du régime d'Assad à l'aube ont frappé ce matin la ville de Khan Sheikhoun dans la région l'Idleb<sup>1</sup> avec des bombes chargées de gaz toxiques provoquant des symptômes semblables à ceux causés par le gaz sarin. Environ 70 personnes auraient été tuées et 200 autres blessées. Les premières photos et vidéos des suites de l'attaque montrent clairement un crime horrible semblable à celui que le régime Assad a commis à l'est de la Ghouta près de Damas à l'été 2013, que la communauté internationale a laissé impuni.

L'armée de l'air du régime d'Assad a également effectué un massacre contre des civils dans la ville de Douma, dans l'est de la Ghouta tuant 32 personnes, y compris des femmes et des enfants.

Le régime d'Assad continue d'utiliser des armes interdites à l'échelle internationale dans les bombardements de zones civiles, en violation flagrante de la 4ème Convention de Genève et des Résolutions 2118, 2209, 2235 et 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces crimes sont le résultat de l'incapacité de la communauté internationale à assurer la protection des civils.

Nous appelons à la mise en œuvre de l'article 21 de la résolution 2118 du Conseil de sécurité de l'ONU, selon lequel le Conseil doit prendre des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en cas de non-respect, y compris le transfert et l'utilisation d'armes chimiques.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit se réunir en urgence pour condamner ce crime et mener une enquête immédiate. Des mesures urgentes doivent être prises pour :

- instaurer enfin une protection des populations par une exclusion aérienne d'avions de guerre et le libre accès de l'aide humanitaire.

- tenir pour responsables de ces crimes et sanctionner ceux qui les ont ordonnés, exécutés, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

**L'incapacité de prendre des mesures concrètes et urgentes serait comprise par les populations comme un nouvel abandon et par le régime d'Assad comme un nouveau permis de tuer, y compris avec des armes prosrites par le droit international.**

**Le Collectif PSLD a demandé à ce sujet cing engagements aux candidats à l'élection présidentielle.**

**Rassemblements dans plusieurs villes  
Paris : Jeudi 6 Avril 2017 – République 18h.**

**Contact presse : [collectif.psl@gmail.com](mailto:collectif.psl@gmail.com)**

**Téléphone : 06 87 56 94 53**

**Facebook : <https://www.facebook.com/SyriePSLD2011/?ref=ts&fref=ts>**

<sup>1</sup> Données du Communiqué de la Coalition Nationale Syrienne.